

Séance du 11 Septembre 2003

L'an deux mil trois le onze Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, M. Michel LE ROY, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, M. Romain QUERE, Mme Françoise NORMAND, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN,

Procurations : M. Daniel FUSTEC à M. Paul UGUEN, Mme Martine JAOUEN à M. André RIOU, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 Septembre 2003

Date de Publication : 16 Septembre 2003

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVEC

| |
|--|
| Objet : Etude de la proposition d'organisation d'exposition de crèches du Monde à Guerlesquin |
|--|

Le Maire donne lecture au conseil du courrier de M. Gilbert JULLIEN, qui, en association avec l'entreprise ALCOR, propose la tenue, à Guerlesquin, d'une exposition de crèches du monde du 29 Novembre 2003 au 15 Janvier 2004, à la suite des " Noëls du monde " qui se tenaient à Trévarez.

Afin de mener à bien cette exposition, M. JULLIEN et ALCOR demandent à la commune de prendre en charge :

- * La mise à disposition du lieu pour cette période
- * Une aide pour la mise en place de la structure
- * La fourniture de tables et matériels
- * L'étude d'un partenariat pour l'affiche
- * L'expédition des cartons d'invitations
- * La prise en charge de l'apéritif d'inauguration
- * L'organisation d'une conférence de presse
- * L'assurance éventuelle des oeuvres exposées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte les propositions de M. Gilbert JULLIEN et de la société ALCOR, à l'exception des assurances des oeuvres que la commune ne prendra pas en charge, et demande une participation à négocier de l'ordre de 10% des bénéfices, autorise le Maire à négocier avec M. JULLIEN et ALCOR, et à signer tous documents à intervenir.